



**PROJET DE TRAVAUX N°G 4585
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Articles L113-3 et 5 du Code de la voirie routière, L323-1 du Code de l'énergie, L421-4 et R421-9 du Code de l'urbanisme

- Consultation prévue à l'article II-1 du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 modifié relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques.

- Demande d'accord technique prévu à l'article 47-C du Règlement de la voirie départementale et des éventuels règlements des voiries communales et (ou) intercommunales.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 30 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Désignation des travaux : Extension du réseau concédé d'électricité pour la ZA rue André Maginot (site des anciens abattoirs)

Département : HAUTE-SAONE

Commune : VESOUL

Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995

Concessionnaire actuel : ERDF

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :

- la voirie départementale :

- la voirie communale ou

intercommunale :

- le domaine privé :

Numéro(s)¹

.....

.....

.....

¹ à compléter pour ces 3

catégories de voiries

B) RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES :

- Date probable de démarrage des travaux : 2015
- Durée prévisible du chantier : 75 jours

- Entreprise réalisatrice :

COFFELY INEO

Agence Champagne-Ardenne

10 rue de Varennes

B.P. 12

10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE

C) SERVICES CONSULTES :

- SIED 70
- D.S.T.T. UT70 VESOUL
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- GRT Gaz Région Nord-Est
- FRANCE TELECOM
- LYONNAISE DES EAUX
- Direction Départementale des Territoires
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- Commune de VESOUL
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône

NOTICE DE PRESENTATIONⁱ

Commune de VESOUL
G 4585 - Extension du réseau concédé d'électricité pour la ZA rue André Maginot
(site des anciens abattoirs)

1) Analyse de l'état initial du site

La commune de VESOUL, de type urbaine, est le chef lieu du département. La zone des travaux se situe rue André Maginot (site des anciens abattoirs).

La commune de VESOUL présente les caractéristiques particulières suivantes au titre de la législation sur les sites et monuments historiques :

- Collège du Marteroy (Arrêté du 23/04/1996),
- Couvent des Ursulines (Arrêté du 21/12/1992),
- Hôtel de Magnoncourt (Arrêté du 30/01/1989),
- Hôtel dit de Simon Renard (Arrêté du 19/09/2007),
- Hôtel Pétremand (Arrêté du 28/10/1991),
- Hôtel Lyautey de Genevreuille (Arrêté du 05/02/2009),
- Maison (2, rue Baron-Bouvier) (Arrêté du 26/03/1934),
- Maison dite hôtel Thomassin (Arrêté du 24/12/2008),
- Maison Ebaudy de Rochetaillé (Arrêté du 06/10/1996),
- Palais de Justice (Arrêté du 07/12/1976),
- Synagogue (Arrêté du 05/12/1984),
- Eglise St-Georges (Arrêté du 05/07/1993),
- Hôtel Barressols (Arrêté du 07/11/1979).

2) Justifications des travaux

Les travaux d'extension du réseau concédé d'électricité, pourront consister en :

- une extension souterraine du réseau concédé d'électricité, depuis le poste de transformation existant « Abattoirs », longue d'environ 350 mètres ;
- la fourniture, la pose et le raccordement de 8 ensembles d'éclairage public à l'intérieur de la zone, thermolaqués de 8 mètres de hauteur équipé composé d'un mât en acier cylindro-conique, d'une crosse de 1,20 mètre de saillie et d'un luminaire équipé de leds d'une puissance totale d'environ 70W, identiques à ceux existant déjà dans le secteur ;
- le remplacement de 7 ensembles d'éclairage public le long de la rue Maginot, thermolaqués de 8 mètres de hauteur équipé composé d'un mât en acier cylindro-conique, d'une crosse de 1,20 mètre de saillie et d'un luminaire équipé de leds d'une puissance totale d'environ 70W, identiques à ceux existant déjà dans le secteur, et en la rénovation du réseau souterrain d'éclairage public existant.

3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

ⁱ article I du décret n° 2011-1697 du 1^{er} décembre 2011